

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

**Extrait du procès-verbal**

**des délibérations du Conseil Municipal**

Nombre des membres  
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 25 janvier 2023

Nombre des membres  
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres  
qui ont assisté à la séance : 21

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

**Présents :**

M. Christian OTTENWAEELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST,  
Mme Christine GILL, M. Christophe BOHN, Adjoints au Maire  
MM. Daniel BROCKER, Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette  
SYLVESTRE, MM. Jean-Paul BARTH, Pascal HELDE, Christophe  
ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, MM. Michel GOETTELMANN,  
Denis WACHBAR, Mmes Lysiane STENGER, Amandine MARTIN, Axèle  
EBELIN, M. Jean LACHMANN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann  
VILARDELL, Conseillers municipaux

**Absents excusés :**

Anne HEUBERGER donne pouvoir à Luc ADONETH  
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL  
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Sylvie LIGNER  
Eric BRUNSTEIN donne pouvoir à Jean LACHMANN  
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

**Absents :**

Mme Sandrine DEMAY

**8. Patrimoine foncier – Environnement – Cours d'eau et Forêt – Chasse – Voirie rurale – Développement durable – Sport – ELT : suivi technique et salles sportives**

**RAPPORTEUR : M. Stéphane SIGRIST**

**8.4. Acquisition emplacement réservé A5 section 10 parcelle 83**

**DELIBERATION D25012023/10**

Une déclaration d'aliéner a été déposée en mairie.

La mairie a constaté un emplacement réservé A5 (Elargissement ponctuel rue du Sulzfeld) en section 10 parcelle 83 d'une surface de 2,67 ares.

La Commune propose l'acquisition de cet emplacement réservé au prix de l'euro symbolique et s'engage à prendre en charge les frais de déplacements de limites (clôtures).

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

**APPROUVE** l'acquisition de la parcelle 83 en section 10 à l'euro symbolique.

**AUTORISE** le maire ou son représentant à signer tout acte relatif à cette acquisition.

**PRECISE** que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2023.

Envoyé en préfecture le 26/01/2023

Reçu en préfecture le 26/01/2023

Publié le

ID : 067-216700732-20230126-2023012610-DE



POUR : 26  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

**ADOPTÉE A L'UNANIMITE**

DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 26 janvier 2023

Luc ADONETH  
Le Maire,

Nadine GUTHAPFEL  
La secrétaire de séance,